



RÉSOLUTION

PRÉSERVATION DE LA RIVIÈRE SAINT-PIERRE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité le 25 novembre 2014 la résolution CM14 1141 sur les ruisseaux urbains;

ATTENDU QUE les cours d'eau jouent un rôle important dans la gestion des eaux de surface, notamment lors de la fonte des neiges, mais aussi lors de fortes pluies, phénomène qui ira s'accroissant avec les changements climatiques, la présence des cours d'eau diminuant le risque d'inondation;

ATTENDU QUE les cours d'eau naturalisés jouent aussi un rôle dans la lutte à l'effet d'îlot de chaleur en créant des îlots de fraîcheur et en contribuant de la sorte à la santé et au bien-être des Montréalais et Montréalaises ;

LES AMIS DU PARC MEADOWBROOK ET SES PARTENAIRES demandent que des mesures soient prises afin de protéger la section de 200 mètres de la rivière Saint-Pierre toujours visible (Atlas des cours d'eau de l'Agglomération de Montréal, no 46) située sur le lot 1 292 249 dans l'arrondissement de Lachine à Montréal, **à savoir que :**

- **son évolution soit suivie** et des corrections prises afin d'assurer sa pérennité;

-**ses rives soient renaturalisées** afin d'empêcher l'érosion de son lit avec la baisse de débit à la suite du détournement de l'égout pluvial Toe Blake en février 2023 et d'ainsi maintenir ses services écologiques pour la gestion des eaux de pluie et la lutte aux îlots de chaleur;

-**la qualité de son eau soit surveillée** et que des mesures soient prises pour éliminer les sources de contamination, notamment les contaminants provenant de raccords inversés qui se déversent dans l'égout pluvial Toe Blake, dans le cadre d'un plan conjoint entre les villes de Montréal, Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest;

-sa **présence historique soit signalée** par l'installation d'un panneau d'information, possiblement dans le cadre du réaménagement du parc Toe Blake à Montréal-Ouest;

-la **rivière soit classée** par le ministère de la Culture et des Communications en tant que site patrimonial pour ses valeurs emblématique, historique, paysagère et environnementale (et citée par la Ville de Montréal en tant que site patrimonial);

- la **rivière soit restaurée** en raccordant l'égout pluvial Toe Blake à la rivière une fois la décontamination complète.

Les amis du parc Meadowbrook, le 8 février 2024



RESOLUTION

PRESERVING THE ST. PIERRE RIVER

GIVEN THAT/ Montreal City Council on November 25, 2014, unanimously adopted Resolution CM14 1141 on urban streams;

GIVEN THAT waterways play an important role in the management of surface water by reducing the risk of flooding, particularly when snow melts, but also during heavy rainfall, a phenomenon which will be exacerbated with climate change;

GIVEN THAT naturalized waterways also play a role in combatting heat islands by creating cooler areas, thus contributing to the health and well-being of Montrealers;

LES AMIS DU PARC MEADOWBROOK AND ITS PARTNERS ask that measures be taken to protect the 200-metre section of the St. Pierre River which is still visible (Atlas des cours d'eau de l'Agglomération de Montréal [atlas of waterways in the Agglomeration of Montreal] no 46) situated on lot 1 292 249 in the borough of Lachine in Montréal, **to wit that:**

- **its progress be followed** and corrections be made to ensure its survival;

- **its banks be renaturalized** to prevent erosion of the riverbed resulting from reduced flow following the deviation of the Toe Blake collector in February 2023 and therefore that its ecological services be maintained as to surface water management and heat island remediation;

- **its water quality be monitored** and that measures be taken to eliminate sources of contamination, particularly contaminants coming from crossed connections in the Toe Blake collector, in a joint plan with the Cities of Montreal, Côte Saint-Luc and Montreal West;

- **its historical presence be indicated** by the installation of an information panel, possibly as part of the redevelopment of Toe Blake Park in Montreal West;

- **the Ministry of Culture and Communications designate** the river a heritage site for its emblematic, historical, landscape and environmental value (and cited by the City of Montreal as a heritage site);

- **the river be restored** by reconnecting the Toe Blake collector to the river when decontamination is complete;

Les amis du parc Meadowbrook, February 8, 2024

Nos partenaires / Our partners

200 mètres, gardiens de la rivière Saint-Pierre

Coalition Terrains de golf en transition

Coalition Verte

Fondation Rivières

GRAME

Les amis du parc Angrignon

Observatoire international des droits de la nature

Sauvons la falaise!

Veillez consulter les lettres d'appui à la fin du document.

Please see the letters of support at the end of this document.

Conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité le 25 novembre 2014 la résolution CM14 1141 sur les ruisseaux urbains :



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 24 novembre 2014

Séance tenue le 25 novembre 2014 Résolution: CM14 1141

Motion de l'opposition officielle sur les ruisseaux urbains

- 1- Attendu qu'à la fin du 19^e siècle, il y avait 36 ruisseaux sur le territoire de l'île de Montréal, dont plus de la moitié s'étendaient sur plusieurs kilomètres;
- 2- Attendu qu'une bonne partie des ruisseaux ont été canalisés dans les années 1940 et 1950, entraînant leur disparition complète ou partielle dans les secteurs fortement urbanisés;
- 3- Attendu que depuis 1988, 20 ruisseaux et cours d'eau situés sur l'île de Montréal font l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau, par le Réseau de suivi des milieux aquatiques, et que celle-ci est considérée comme mauvaise ou polluée dans plus de la moitié des cas selon l'indice RUISSO;
- 4- Attendu que les ruisseaux sont des éléments importants d'un écosystème puisqu'ils sont des habitats et refuges pour plusieurs espèces, et que leur présence contribue à la richesse de la biodiversité;
- 5- Attendu que la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies dépend de la qualité de ses affluents;
- 6- Attendu que les ruisseaux augmentent la capacité et la superficie disponible pour évacuer les eaux de ruissellement notamment lors d'orages intenses ou en période de dégel et diminuent le risque d'inondation et de surverses;
- 7- Attendu que les ruisseaux offrent une alternative beaucoup moins onéreuse et plus écologique que les bassins de rétention souterrains des eaux usées qui coûtent plus de 1000 \$ par m³ et qui ne servent que quelques heures par année;
- 8- Attendu que leur parcours naturellement sinueux ralentit la vitesse de l'eau et diminue l'érosion comparativement à l'écoulement linéaire en conduite, et qu'ils permettent l'infiltration de l'eau dans le sol;
- 9- Attendu que les ruisseaux et leurs bandes riveraines végétalisées sont des îlots de fraîcheur naturels et jouent un rôle important sur le plan de la santé et du bien-être des montréalais;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Peter McQueen

2
CM14 1141 (suite)

- 1- que la Ville de Montréal s'engage à réaliser des plans de protection et d'aménagement des ruisseaux urbains existants à Montréal;
- 2- que la Ville de Montréal évalue systématiquement la possibilité de créer ou de recréer des ruisseaux urbains dans la conception de ces grands projets, notamment dans le redéveloppement du site de l'hippodrome.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Jean-François Parenteau

d'apporter les amendements suivants à la motion sous étude :

- de modifier le 6° « Attendu » afin qu'il se lise comme suit : « Attendu que dans le cas des ruisseaux sous-alimentés, il serait possible de les mettre à contribution pour évacuer les eaux de ruissellement notamment lors d'orages intenses ou en période de dégel et diminuer le risque d'inondation et de surverses »;
- de modifier le 7° « Attendu » afin qu'il se lise comme suit : « Attendu que certains ruisseaux asséchés dans le passé pourraient aider à l'évacuation des pluies et éviter ou réduire la taille de certains bassins de rétention des eaux strictement pluviales »;
- de remplacer le 8° « Attendu » par le suivant : « Attendu que les ruisseaux et leurs bandes riveraines végétalisées sont des îlots de fraîcheur naturels et jouent un rôle important sur le plan de la santé et du bien-être des Montréalais »;

- d'ajouter les « Attendus » suivants :

« Attendu l'adoption de la déclaration sur le Plan de l'Eau au conseil municipal d'août 2014 (CM14 0723) par laquelle la Ville de Montréal s'engage à réaliser des projets avec les partenaires du milieu, d'ici le 375^e anniversaire de Montréal en 2017 »;

« Attendu que ce Plan de l'eau vise non seulement à réaliser des projets mais que ceux-ci soient intégrés et cohérents, dans une perspective de développement durable et d'accessibilité à l'eau par la population »;

« Attendu que la renaturalisation de certains ruisseaux est une constituante importante de ce Plan

». - de modifier le « Résolu » comme suit :

« que la Ville de Montréal, dans le cadre du Plan de l'Eau, s'engage à :

- réaliser des plans de protection et d'aménagement des ruisseaux urbains existants à Montréal; - réaliser la renaturalisation de certains tronçons de ruisseaux actuellement canalisés pour en faire des infrastructures vertes;
- évaluer systématiquement la possibilité de créer ou de recréer des ruisseaux urbains dans la conception des grands projets, notamment dans le redéveloppement du site de l'hippodrome ».

Le président du conseil juge les propositions d'amendements des conseillers Rouleau et Parenteau recevable.

/3
CM14 1141 (suite)

Le conseiller Marvin Rotrand soulève une question de privilège déplorant le fait que les documents d'amendements ne sont pas distribués assez rapidement.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Rouleau et Parenteau. _____

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04
/cb

Denis CODERRE Colette FRASER

adjointe

_____ Maire Greffière

(certifié conforme)

_____ Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 3 décembre 2014

DÉCLARATION



Nous, soussignés déclarons qu'à l'instar de la rivière Magpie, reconnue par la municipalité régionale de comté de Minganie et le Conseil des Innus d'Ekuanitshit en tant que personnalité juridique, nous désirons que la rivière Saint-Pierre qui coule sur le terrain de golf Meadowbrook à Lachine (lot 1292 249) et dont le statut a été établi en Cour Supérieure par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Meadowbrook Groupe Pacific c. Ville de Montréal dossier no. 500-17-079150-135), soit elle aussi reconnue comme personnalité juridique.

Ce cours d'eau est une des sections encore visibles de la rivière Saint-Pierre qui prenait sa source au mont Royal pour se jeter dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de l'île des Sœurs. La rivière a vu naître Montréal et a fortement marqué sa destinée, que ce soit au chapitre du transport, de l'agriculture, de l'occupation du territoire et de l'industrie. Elle a payé le prix de l'urbanisation et de l'industrialisation et a été en grande partie enfouie dans le système d'égouts.

En tant que tel, nous voulons que lui soient conférés les droits suivants :

1. Le droit d'exister
2. Le droit de couler
3. Le droit d'être à l'abri de la pollution
4. Le respect de ses cycles naturels et de son évolution
5. Le maintien de sa biodiversité
6. Le droit de remplir ses fonctions à l'intérieur de son écosystème
7. Le maintien de son intégrité
8. Le droit à la restauration et à la régénération, notamment à la réouverture
9. Le droit de recours aux tribunaux pour défendre ses droits

Nous déclarons que d'autres cours d'eau de Montréal devraient aussi obtenir ce statut et ces droits. Nous appuyons aussi entièrement la démarche de l'Observatoire international des droits de la nature pour faire reconnaître le statut du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires auprès de l'Assemblée nationale.

Nous agissons en tant que gardiens de la rivière Saint-Pierre et la représenterons afin de faire valoir ses droits.

Et nous avons signé, en ce 8e jour d'avril 2021,

Les Amis du Parc Meadowbrook

Declaration *(English ver.)*



We, the undersigned, declare that, like the Magpie River, which has been recognized by the regional county municipality of Minganie and the Ekuanitshit Innu Council as having legal personhood, the St. Pierre River that flows on the Meadowbrook golf course in Lachine (lot 1 292 249) and whose status has been established in the Supreme Court by the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Meadowbrook Groupe Pacific c. Ville de Montréal file no. 500-17-079150- 135), must also be recognized as having legal personhood.

This watercourse is one of the last visible sections of the St. Pierre River, which once flowed from Mount Royal to the St. Lawrence River opposite Nuns' Island. The river played a role in Montreal's early years and had a significant impact on the City's history, through transport, agriculture, populating of the territory and industry. Urbanization and industrialization have taken their toll on the river, and it was largely buried in the sewer system.

We therefore declare that the river shall possess the following rights:

1. The right to exist
2. The right to flow
3. The right to freedom from pollution
4. Respect for its natural cycles and development
5. The maintenance of its biodiversity
6. The right to perform its essential functions within its ecosystem
7. The maintenance of its integrity
8. The right to restoration and regeneration, and particularly to daylighting
9. The right to defend its rights before the courts

We declare that Montreal's other waterways should also be granted this legal status and these rights. We also fully support the efforts of the International Observatory on the Rights of Nature to have similar status for the St. Lawrence River and its tributaries recognized by the National Assembly.

We will act as guardians and representatives of the St. Pierre River to protect its rights.

Signed on this 8th day of April 2021,

Les amis du parc Meadowbrook

Lettres de soutien / Support Letters



Montréal, le 12 février 2024

À l'attention des conseils municipaux des villes de Montréal, Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest

Objet : Appui à la demande de protection de la rivière Saint-Pierre

Mesdames, Messieurs,

Nous désirons vous informer de l'appui de Fondation Rivières à la demande de protection et de suivi de la rivière Saint-Pierre, demande formulée par *Les Amis du Parc Meadowbrook*.

Fondation Rivières est impliquée depuis plusieurs années dans la défense du ruisseau Meadowbrook et la rivière Saint-Pierre. Nous croyons qu'il est important que les villes de Montréal, Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest travaillent conjointement à l'élimination des raccordements croisés dans ce cours d'eau et à la revitalisation du parc Meadowbrook. Il est à nos yeux déplorable de condamner une des dernières rivières présente sur l'île de Montréal pour [s'éviter de régler correctement un problème connu depuis longtemps](#).

En effet, au-delà de l'importance de maintenir des milieux hydriques dans un contexte urbain en santé, nous jugeons que la rivière Saint-Pierre revêt aussi une grande importance historique. C'est à l'embouchure de cette rivière que fut fondée Ville Marie. Sans la présence de cette rivière sur le territoire de l'[Isle de Montreal](#), qui sait si les premiers colons français auraient suffisamment bénéficié de cette défense naturelle pour se développer? Ville Marie, qui s'est transformée sur plus de 380 ans pour devenir la Ville de Montréal, aurait-elle l'envergure qu'elle a aujourd'hui sans les services rendus par la rivière Saint-Pierre pour alimenter les colons français et prévenir l'insalubrité de leur milieu de vie?

Bien malheureusement, le patrimoine que représentent les cours d'eau de Montréal est déjà presque perdu, considérant qu'environ 82 % de la longueur totale des cours d'eau d'origine de l'île est maintenant canalisée, [voire transformés en égouts](#) dans le cas du ruisseau Meadowbrook. Il est donc d'autant plus important de protéger ce ruisseau, dernière trace de la rivière Saint-Pierre. Nous lui devons bien ça.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

André Bélanger, directeur général Fondation Rivières

514 925-1194

direction@fondationrivieres.org



Les amis du parc Angrignon

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de ***Les amis du parc Angrignon***, tenue le 5 février 2024, en visioconférence.

Réf. : CA-240205-01

Considérant que ***les amis du parc Angrignon*** s'impliquent dans la protection des milieux naturels;

Considérant que ***les amis du parc Meadowbrook*** veulent préserver un tronçon de la rivière St-Pierre toujours visible;

Considérant que ***les amis du parc Meadowbrook*** désirent entreprendre des démarches, à cet effet, auprès des autorités municipales impliquées, soit la ville de Montréal et les municipalités de Côte-Saint-Luc et de Montréal-Ouest;

Il est proposé par **Régent Séguin**

Appuyé par **François Arteau**

Et résolu à l'unanimité la majorité

D'appuyer ces démarches ***des amis du parc Meadowbrook***, afin de protéger et de préserver ce tronçon naturel de la rivière St-Pierre.

Copie certifiée conforme, remise le 6 février 2024, à Montréal.

Camille Gagnon

Secrétaire de l'association

François Arteau

Président de l'association

Les amis du parc Angrignon



Montréal, le 12 février 2024

À qui de droit

Objet : Appui du GRAME aux efforts de protection du ruisseau Meadowbrook menés par les Amis du parc Meadowbrook

Mesdames, Messieurs,

Le GRAME désire signifier son appui à l'objectif des Amis du parc Meadowbrook de protéger ce qu'il reste de la Rivière Saint-Pierre ainsi qu'à sa résolution à l'endroit des autorités municipales qui leur est présentée ce mois de février 2024.

Outre pour les pans d'histoire de Montréal que rappelle son sillon, le ruisseau Meadowbrook requiert une attention particulière dans un contexte d'adaptation du territoire aux changements climatiques ainsi qu'à des fins de transition écologique.

En cette époque où le système traditionnel de gestion des eaux pluviales montre ses limites claires (refoulements, surverses, manque de recharge de la nappe phréatique, etc.) et où la biodiversité est en plein déclin, de nombreuses villes dans le monde requestionnent leurs manières de traiter l'eau urbaine.

Montréal voudra tôt ou tard exhumer, sinon recréer, des ruisseaux dans son tissu urbain pour compléter le réseau d'égouts tout en générant de multiples cobénéfices, puisqu'ils constitueront aussi des lieux d'attraits et des îlots de fraîcheur et de biodiversité.

En ce sens, il nous semble primordial de veiller à conserver et prendre soin des quelques ruisseaux encore existants à Montréal. Nous partageons tout particulièrement la demande du groupe de veiller à corriger les raccordements croisés de manière à pouvoir réalimenter le ruisseau avec l'eau de son bassin versant. Redonner son eau au ruisseau devrait non pas être un fardeau mais plutôt un objectif enthousiasmant permettant de concrétiser une volonté municipale et collective d'accroître la nature en ville.

Nous réitérons par ailleurs notre souhait de collaborer dans tout effort permettant d'améliorer la santé du ruisseau Meadowbrook; nous travaillerons volontiers avec toutes celles et ceux qui partagent cet objectif!

Bien cordialement,

Catherine Houbart
Directrice générale du GRAME
438-868-1533
catherine@grame.org